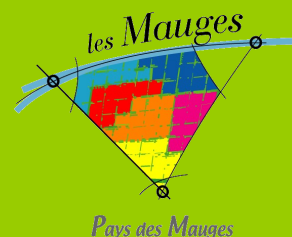


La lettre d'actualité du Pays des Mauges

n°2 avril 2011



Le Pays anticipe les normes BBC

En 2015, les nouvelles constructions publiques devront répondre aux normes « basse consommation ». L'extension de la Maison de Pays, dans le cadre de sa restructuration, s'inscrit par anticipation dans la réduction des gaz à effet de serre :

- meilleure isolation,
- utilisation de matériaux naturels, tel le bois,
- mise en place d'une chaudière à bois (énergie renouvelable).

Cette dernière mesure permet de soutenir la filière bois-énergie initiée par la Chambre d'agriculture et Mission Bocage.

La partie supérieure du bâtiment a reçu un bardage bois posé sur une ossature-bois avec une isolation renforcée dans les murs. La toiture sera végétalisée. Le bâtiment semi-enterré sera doté d'une Ventilation Mécanique double flux.

Objectif : atteindre un impact carbone d'environ 73 Kwh/m²/an.

Le SIRDOMDI prendra livraison de l'étage en juillet : 10 bureaux autour d'un forum accueillant un secrétariat ouvert, sur une surface de 214 m².

La partie inférieure, livrée en septembre, comprendra :

- une salle de réunion de 180 m², destinée aux assemblées syndicales du SIRDOMDI et du Pays, ainsi qu'aux assemblées générales des associations de Pays, cette salle pourra être partagée en deux salles distinctes,
- une salle de convivialité pour les réunions et la restauration du personnel le midi (60 m²),
- un local archives (45 m²), équipé de mobiliers permettant de doubler la capacité de stockage.

Cette restructuration s'intègre, par son exemplarité, dans le Plan Climat porté par le Pays.

Éric RENAUD, Directeur Général des Services, e-renaud@paysdesmauges.fr



La Cour de Création a ouvert ses portes en mai 2010 et accueille aujourd'hui trois entreprises innovantes : Gamepulp, société de jeux vidéos, Kidiklik, site web, guide et agenda pour les sorties des 0-12 ans et Pouloute, qui donne une seconde vie aux meubles et objets pour les enfants.

La Cour de Création a également pour vocation d'organiser des temps forts sur la création d'entreprise. Ainsi, régulièrement, la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises de Cholet (MCTE) vient animer dans nos locaux des matinées d'information sur la création d'entreprise. Les porteurs de projets et les entreprises des Mauges peuvent également assister à des conférences sur différentes thématiques : propriété industrielle, stratégie collaborative ...

Retrouvez l'ensemble des actualités de la Cour de Création ainsi que les portraits vidéos des entreprises sur son site internet www.courdecreation.com ou bien sur sa page facebook :



Pays des Mauges
Maison de Pays BP 50048
49 602 Beaupréau CEDEX
02 41 71 77 00

L'Europe accompagne vos projets sur le Pays des Mauges

Le programme LEADER du Pays des Mauges

Depuis 2009, le programme européen LEADER a permis d'injecter plus de 300 000 € dans les Mauges. 27 projets portés par les collectivités et les associations ont été soutenus. Ces projets concernent pour l'essentiel l'amélioration et le développement de l'offre de services sur notre territoire et l'environnement : création d'une maison d'assistantes maternelles, création d'un lieu d'accueil parents-enfants, accompagnement à l'émergence d'une filière bois, introduction de produits de proximité dans la restauration scolaire ... Aujourd'hui, avec l'octroi d'une enveloppe LEADER supplémentaire, il reste plus de 500 000 € à attribuer jusqu'en 2013.



FEADER : 1 000 000 € de financement en cours de validation sur le territoire

Un des objectifs du FEADER est de soutenir l'implantation de nouveaux services essentiels à la population rurale. Rénovation des restaurants scolaires, création de services à la petite enfance... sont éligibles à cette mesure. Le Fief Sauvín, Saint Germain sur Moine ou Maulévrier ont déjà bénéficié de ce fond.



FEDER : 250 000 € de financement pour le Pays

Le Syndicat Mixte a bénéficié des aides FEDER notamment dans le domaine de l'environnement (Bilan Carbone, Animation COT). Aujourd'hui, les demandes concernent l'animation du Plan climat, la Maison de pays, le SIG de Pays, la Cour de création. C'est plus de 250 000 € que nous espérons obtenir pour notre territoire.

Contrat Territorial Unique Pays des Mauges : pour un développement harmonieux et équilibré du territoire

Après un premier CTU signé entre le Pays des Mauges et la Région à hauteur de 4 530 000 €, un second CTU approuvé par la Commission permanente du Conseil régional du 5 juillet 2010 a été signé le 10 décembre 2010, pour un montant de 5 180 000 € portant sur 37 actions dans quatre thématiques :

1. Emploi et développement économique (48,76 % de la dotation régionale, soit 2 525 893 €)
2. Solidarités (40,72 % de la dotation régionale, soit 2 109 325 €)
3. Environnement, énergie, transports (8,88 % de la dotation régionale, soit 459 782 €)
4. Ingénierie (1,64 % de la dotation régionale, soit 85 000 €)

Contact : Clara GIRARDEAU, Responsable des procédures contractuelles,

c-girardeau@paysdesmauges.fr

CLIC : l'état des lieux gérontologique est disponible

Le CLIC a réactualisé l'état des lieux gérontologique du Pays des Mauges. Ce document recense notamment l'offre d'aide au maintien à domicile (aides et soins à domicile, téléassistance...) et l'offre des établissements d'hébergement et de soins sur le territoire des Mauges. Le CLIC du Pays met ce document à votre disposition au format numérique sur demande à : clic@paysdesmauges.fr

Système d'information géographique : plus de 200 utilisateurs formés par le Pays des Mauges

Dans le cadre de la mise en place du Système d'Information Géographique, le Pays a organisé et animé des formations à destination du personnel des collectivités utilisatrices. Près de 200 agents ont déjà bénéficié de ces formations. Tous sont formés à l'utilisation du nouvel outil en consultation, et plus spécifiquement en modification de données pour une cinquantaine d'entre eux. Une première démonstration sera faite aux élus lors du Comité syndical le 27 juin. D'autres suivront au cours du deuxième semestre 2011.

Comme prévu, le SIG de Pays est opérationnel et accessible aux collectivités depuis le 1^{er} avril à l'adresse suivante : <http://pmauges.geomatika.fr>. C'est le Pays qui en assurera gratuitement l'administration et veillera à sa mise à jour ainsi qu'à son enrichissement continu, .

Contact : Alexandre HERVOUËT, technicien Observatoire/SIG de Pays, a-hervouet@paysdesmauges.fr

Plan climat du Pays : un évènement en octobre



Dans le cadre des Actions Climat Énergie, un évènement se prépare à l'échelle des Mauges : « Bien dans son Assiette ». Cette opération vise à faire connaître les produits et les métiers de l'agriculture, ainsi que les impacts énergétiques et climatiques liés au parcours d'un produit alimentaire. Objectif : apporter les informations pour permettre à chacun de faire ses propres choix. « Bien dans son Assiette » se déroulera pendant la Semaine du Goût, du 15 au 23 octobre 2011. Au menu : des animations scolaires et grand public, des visites d'entreprises et d'exploitations agricoles, des ciné-débats ... à suivre ! Ce projet est piloté par le CPIE Loire et Mauges et le CRDA des Mauges avec le soutien actif du Pays, en partenariat avec les acteurs associatifs et professionnels du territoire.

Contact : Pascaline PIN, Chargée d'action Énergie, p-pin@paysdesmauges.fr

SCoT : l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs est engagée

Lors de l'automne 2010, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu en comité syndical et présenté en réunions publiques dans chaque communauté de communes.

La phase d'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) est engagée. Le DOO a vocation à traduire de manière concrète et juridique les objectifs politiques du PADD en orientations d'aménagement et d'urbanisme. Celles-ci seront opposables aux PLU, une fois le SCoT approuvé.

Le 17 janvier, le cabinet Proscot a présenté aux élus les implications de la loi Grenelle II sur le SCoT et proposé un canevas d'élaboration du DOO. Les 14 et 15 février, des ateliers thématiques ont permis d'amorcer la réflexion. Les propositions issues de ces ateliers seront approfondies et débattues dans les communautés de communes en avril-mai. L'objectif est de présenter un premier projet de DOO aux élus le 27 juin.

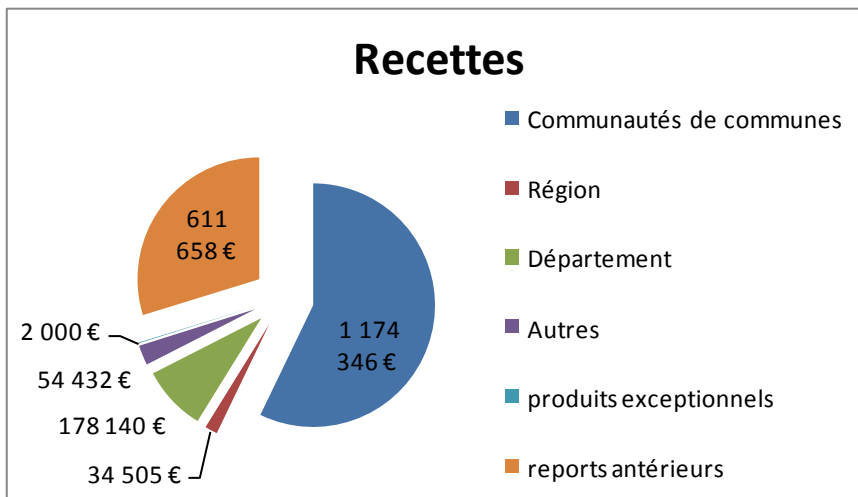
Retrouvez ces travaux sur : <http://scotdupaysdesmauges.proscot.fr>
espace de travail réservé, identifiant : travail ; mot de passe : scot

Contact : Véronique DUBREUIL, Chef de Projet SCoT, v-dubreuil@paysdesmauges.fr

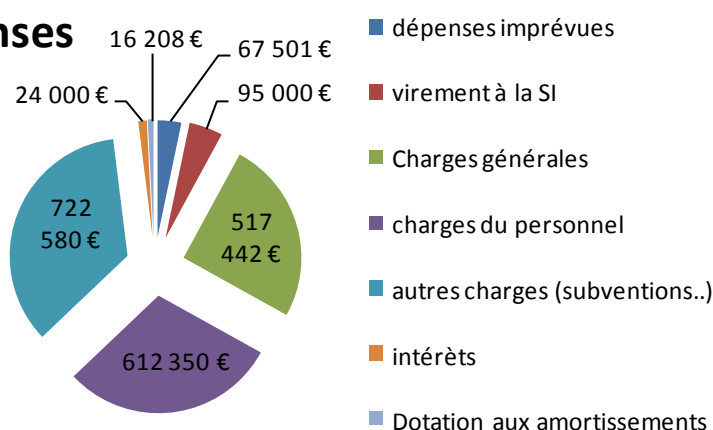
Le comité syndical du Pays des Mauges a voté son budget le 21 mars 2011

Pour la 4^{ème} année consécutive, il a été décidé de maintenir le montant global de contribution des communautés de communes à 1 174 346 €. Le budget principal s'élève en section de fonctionnement à 2 055 081 € et en section d'investissement à 738 458 €. Le budget annexe consacré à la maison de Pays s'élève en section de fonctionnement à 147 152 € et en section d'investissement à 1 314 208 €.

Sur le budget principal de fonctionnement, **quelles sont les principales recettes ?**



Dépenses



Comment se répartissent les **dépenses** ?

Le budget de fonctionnement **subventionne** les associations suivantes (en pourcentage) :

